

# Affaire Alstom, saison 2

Le témoignage de Frédéric Pierucci, ancien cadre de l'entreprise, invite à réexaminer les circonstances de la vente, en 2014, du champion français de l'énergie à l'américain General Electric

L'affaire Alstom, véritable thriller d'Etat, est relancée. Outre par le scénario de la vente en 2014 du champion français de l'énergie à l'américain General Electric (GE), un homme ne veut plus se taire. Frédéric Pierucci, 51 ans, publie, mercredi 16 janvier, avec Matthieu Aron, journaliste à L'Obs, *Le Piège américain*. Cet ancien cadre dirigeant d'Alstom, emprisonné aux Etats-Unis pendant plus de deux ans pour « corruption » après le lancement d'une enquête du Department of Justice (DoJ) sur son entreprise, a réservé au *Monde* sa première prise de parole publique. A le lire, son histoire personnelle illustrerait la guerre économique que les Etats-Unis livrent à l'Europe pour s'emparer de ses pépites industrielles « en détournant le droit et la morale ».

Le sentiment que la cession d'Alstom a été une vaste partie de poker menteur est partagé à gauche comme à droite au sein des anciens membres de la commission d'enquête parlementaire créée fin octobre 2017 pour examiner « les décisions de l'Etat en matière de politique industrielle ». « Il reste des zones d'ombre dans cette affaire », estime Delphine Batho, députée (non inscrite) des Deux-Sèvres et ancienne ministre de l'écologie sous François Hollande. Convaincu pour sa part qu'il s'agit d'un « scandale national », Daniel Fasquelle, député (LR) du Pas-de-Calais, confirme qu'« il était difficile de démêler le vrai du faux dans ce dossier très technique ». Quant à Arnaud Montebourg, à l'époque ministre de l'économie, il s'enivre encore « des histoires à dormir debout racontées par les dirigeants d'Alstom ».

La crise financière de 2008 conduit en effet le PDG d'Alstom, Patrick Kron, à chercher, au début des années 2010, des alliances en Chine pour la branche énergie et en Russie pour la partie transports. La situation se complique quand, en 2012, des rumeurs persistantes font état du souhait du groupe Bouygues de céder sa participation de 29,4 % dans l'entreprise – un conglomérat basé sur trois activités : énergie, réseau électrique et transport. En 2014, la gouvernance d'Alstom choisit l'américain GE plutôt que l'allemand Siemens pour le rachat de sa branche énergie. Ainsi, l'entretien et le renouvellement des turboalternateurs des 58 réacteurs nucléaires français, la production des turbines Arabelle destinées aux réacteurs EPR, la fourniture des turbines de propulsion des quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et du porte-avions *Charles-de-Gaulle* relèvent désormais des Etats-Unis.

Comment en est-on arrivé là ? Aujourd'hui encore, trois questions restent en suspens.

## Washington à la manœuvre ?

Interrogé par *Le Monde* dans les bureaux parisiens de Truffle Capital, un fonds de capital-risque français dont il est le président, Patrick Kron, l'ancien PDG d'Alstom, est formel : sa décision de vendre la branche énergie « n'est en rien liée aux poursuites judiciaires américaines ». La menace d'une importante amende

infligée à l'entreprise n'a, affirme-t-il, pas précipité son arbitrage en faveur de GE qui a été approuvé à l'unanimité du conseil d'administration. Pourtant, la procédure engagée avait de quoi affoler n'importe quel patron : elle s'inscrivait dans le cadre de la loi FCPA (Foreign Corrupt Practices Act).

Cette loi, rendue extraterritoriale en 1998, permet aux Etats-Unis de sanctionner les entreprises qui corrompent des agents publics étrangers. La justice américaine s'estime compétente dans le monde entier, à la condition expresse (et souvent remplie) que les sociétés incriminées aient conclu un contrat en dollars ou que leurs courriels transitent via des serveurs basés aux Etats-Unis. Pour réunir des éléments à charge, les procureurs américains s'appuient sur les agences de renseignement, dont la National Security Agency (NSA). Depuis les révélations, en 2015, de WikiLeaks, l'espionnage économique de la France par la NSA n'est plus un secret. « France : développements économiques », une note de 2012, témoigne de l'intérêt porté aux contrats supérieurs à 200 millions de dollars, notamment dans l'énergie ou le transport. « Les services de renseignement américains chassent en meute et laissent traîner leurs filets. Dès qu'ils trouvent quelque chose, ils transmettent à la justice de leur pays », analyse Olivier Marleix, député (LR) d'Eure-et-Loir et ex-président de la commission d'enquête parlementaire.

Le butin est sonnant et trébuchant : entre 2010 et 2014, trois entreprises du CAC 40 (Total, Technip et Alcatel) ont été condamnées à payer un total de 873 millions de dollars. Dans le cas d'Alstom, l'amende attendue était estimée à près de 1 milliard de dollars (elle sera en fine de 772 millions), ce qui aurait lourdement pesé sur la trésorerie du groupe, alors en difficulté. « S'il y a une chose dont je suis sûr, c'est que cette menace financière a influencé la décision de Patrick Kron de choisir GE », affirme M. Marleix. L'arrestation, en avril 2013, de Frédéric Pierucci lui a fait passer l'idée de finasser trop longtemps. « Autrement dit, ce dernier, comme il l'affirme dans son ouvrage, aurait été « l'otage d'une incroyable opération de déstabilisation économique ».

Patrick Kron n'en avait pas fini avec le DoJ. Le 23 avril 2014, alors qu'il rencontre le PDG de General Electric, Jeffrey Immelt, pour poursuivre les négociations, un autre cadre dirigeant d'Alstom, Lawrence Hoskins, est arrêté dans les îles Vierges américaines. Dès la fin de leur entrevue, l'agence Bloomberg révèle que GE tient la corde pour le rachat de la branche énergie d'Alstom. Hasard ou remarquable sens du timing des Américains ? Pour Eric Denécé, directeur du Centre français de recherche sur le renseignement, cette chronologie indique que la vente de la branche énergie d'Alstom est « d'abord une opération de guerre économique » orchestrée depuis les Etats-Unis. Implanté dans 130 pays, GE appartient au patrimoine national américain, au même titre que Ford ou General Motors. « Nous avons recueilli plusieurs témoignages confidentiels qui confortent notre conviction profonde de l'entente entre le DoJ et GE sur cette opération », précise Eric Denécé. L'expert rap-

pelle que, avant Alstom, GE a racheté quatre entreprises poursuivies par le DoJ pour des faits de corruption (InVision Technologies, Amersham, Vetco Gray et Ionics). Et puis, « à partir du moment où Alstom est vendue à GE, tout s'arrange du point de vue judiciaire », constate Daniel Fasquelle.

La question du paiement de l'amende demeure également troublante. En juin 2014, alors que Siemens s'est lui aussi porté candidat à la reprise de la branche énergie, GE s'engage auprès d'Alstom à prendre en charge la future amende infligée par le DoJ dans le cadre d'une procédure de plaider coupable. Faute d'en connaître le montant, Siemens ne peut formuler la même promesse. Le DoJ ne réagit pas, alors que, dans le cadre d'une procédure FCPA, une partie tierce ne peut pas s'acquitter de l'amende d'une entreprise poursuivie. Lors de l'assemblée générale des actionnaires d'Alstom réunie en décembre 2014 pour approuver la cession, Patrick Kron annonce que, à la demande du DoJ, le groupe doit prendre l'amende à sa charge. Le prix de la vente reste néanmoins identique.

**PATRICK KRON, L'ANCIEN PDG D'ALSTOM, AFFIRME AU « MONDE » QUE SA DÉCISION DE VENDRE LA BRANCHE ÉNERGIE N'ÉTAIT « EN RIEN LIÉE AUX POURSUITES JUDICIAIRES AMÉRICAINES »**

## Paris aux abonnés absents ?

Si l'appareil d'Etat américain est mobilisé pour la guerre économique, la France, elle, semble démunie. L'affaire Alstom en est l'illustration. Déléguée interministérielle à l'intelligence économique de mai 2013 à juillet 2015, Claude Revel reconnaît cette impuissance. Lors qu'elle prend ses fonctions, la DGSE (le renseignement extérieur) ne l'avertit pas de l'arrestation de Frédéric Pierucci, survenue un mois plus tôt. Elle ne l'apprendra qu'en 2015. « Il y a une grande défiance entre les différents services de l'Etat, qui travaillent en silos », regrette-t-elle. A deux reprises, Claude Revel alertera Matignon et l'Elysée des dangers qui guettent Alstom : ses notes restent sans réponse. « Ce silence est la preuve du dysfonctionnement de l'Etat régulateur. » A l'Assemblée nationale, des députés de l'opposition s'alarment du projet de cession de la branche énergie dès sa médiatisation par l'agence de presse économique Bloomberg, en avril 2014. Quelques jours plus tard, le 7 mai, Jacques Myard, député (UMP) des Yvelines, demande la constitution d'une commission d'enquête, sans succès. « Notre groupe était divisé sur le sujet, se souvient Daniel Fasquelle. Certains députés avaient des entités d'Alstom dans leur circonscription. »

Il est un « ni vu ni connu » encore plus flagrant. Arnaud Montebourg dit en effet avoir appris le projet de cession entre Alstom et GE par Bloomberg. Or Alstom, acteur majeur du nucléaire français, n'aurait-il pas dû, selon l'article L.151-3 du code monétaire et financier, demander l'autorisation préalable du ministre de l'économie ?

## L'empreinte des lobbys et de l'entre-soi ?

Le bottin mondain de l'affaire Alstom est impressionnant. A-t-il pesé dans la balance ? A la lettre A, on trouve David Azéma. Entre sep-



Frédéric Pierucci, le 11 janvier, à Paris.

PHILIPPE BRAULT/VO POUR « LE MONDE »

tembre 2012 et juillet 2014, il dirige l'Agence de participations de l'Etat, qui a commandé en 2012 au cabinet AT Kearney une étude sur l'actionariat d'Alstom. Il rejoint Bank of America en septembre 2014, qui est, avec Rothschild, l'une des banques conseil d'Alstom pour la cession à GE. A-t-il travaillé sur le dossier ? Son choix de carrière interroge en tout cas.

A la lettre G, Clara Gaymard. Ex-présidente de l'Agence française pour les investissements internationaux, elle est nommée à la tête de GE France en juin 2006. Elle en sera l'ambassadrice « diplomatique » auprès des pouvoirs publics français. L'épouse d'Hervé Gaymard, plusieurs fois ministre sous Jacques Chirac, quitte ce poste fin janvier 2016, quelques jours après avoir été convoquée à l'Elysée pour s'expliquer sur les suppressions de postes chez Alstom. « Les hauts fonctionnaires, hypnotisés par leur boulot de demain, oublient leur boulot d'aujourd'hui », ironise un proche du dossier, qui considère que « le pantouflage est l'un des leviers de la guerre économique ».

Il faut aussi compter avec Jérôme Pécresse, vice-président exécutif d'Alstom (2011-2015) et mari de Valérie Pécresse, figure de la droite, ancienne ministre de Nicolas Sarkozy. Le cadre dirige aujourd'hui la branche énergies renouvelables de GE.

Sollicité par *Le Monde*, General Electric « ne souhaite ni commenter la procédure judiciaire qui fut engagée contre Alstom, ni le livre de M. Pierucci et les théories et allégations éventuellement contenues dans celui-ci ».

Allégations ? Théorie du complot ? Les mots font sourire Frédéric Pierucci, désormais à la tête d'Ikarian, un cabinet spécialisé dans le conseil aux entreprises sur l'éthique et la prévention de la corruption. En a-t-il vraiment fini avec Alstom, alors que des rumeurs laissent entendre que GE pourrait revendre son pôle nucléaire ? « C'est vrai, ces informations circulent », indique-t-on à EDF, parmi les premiers concernés. Frédéric Pierucci a déjà pensé à un tour de table d'investisseurs. ■

CHLOÉ AEBERHARDT ET MARIE-BÉATRICE BAUDET

## HISTOIRE D'UN FLEURON INDUSTRIEL FRANÇAIS

### 1879

La Société alsacienne de constructions mécaniques (SACM) s'établit à Belfort, dans l'est de la France.

### 1928

La SACM fusionne avec Thomson-Houston et devient Alsthom.

### Années 1970

Lancement des programmes nucléaires et TGV.

### 1998

Introduction en Bourse sous le nom d'Alstom.

### 2001

1<sup>er</sup> janvier Première mention de l'article L151-3 dans le code monétaire et financier (CMF). Les in-

vestissements étrangers réalisés en France et liés à la sécurité publique et à la défense nationale nécessitent l'autorisation préalable du ministre de l'économie.

### 2003

11 mars Patrick Kron devient PDG d'Alstom.

### 2004

7 juillet La Commission européenne valide la renationalisa-

tion partielle négociée entre Patrick Kron et Nicolas Sarkozy, ministre de l'économie. L'Etat recapitalise à hauteur de 720 millions d'euros. Bouygues rachète la participation de l'Etat en 2006.

### 2006

21 juin Nomination à la présidence de General Electric (GE) France de Clara Gaymard, ancienne présidente de l'Agence française pour les investisse-

ments internationaux et épouse d'Hervé Gaymard, plusieurs fois ministre sous Jacques Chirac.

### 2010

Le Department of Justice américain (DoJ) lance une enquête anticorruption.

### 2012

Des rumeurs persistantes font état de la volonté de Bouygues de céder sa participation (29,4 %)

Alstom. Au 31 décembre 2017, Bouygues détient 28 % d'Alstom. 23 octobre L'Agence de participation de l'Etat, dirigée par David Azéma, commande au cabinet AT Kearney une étude évaluant les avantages et les inconvénients d'un changement d'actionnaire pour Alstom.

### 2013

14 avril Arrestation aux Etats-Unis de Frédéric Pierucci, haut



## « Je croyais à une simple opération anticorruption »

Dans « Le Piège américain », coécrit avec le journaliste Matthieu Aron, l'ancien haut dirigeant d'Alstom Frédéric Pierucci évoque ses deux ans d'incarcération aux Etats-Unis et dévoile les dessous de la vente de la branche énergie du groupe à General Electric. « Le Monde » l'a rencontré en avant-première

ENTRETIEN

**F**rédéric Pierucci, alors président de la filiale chaudière d'Alstom, est arrêté le 14 avril 2013 à l'aéroport JFK de New York par le FBI pour une affaire de corruption en Indonésie. Un an plus tard, alors qu'il est toujours en prison, il apprend la vente de son entreprise au groupe américain General Electric.

Pour lui, il ne fait aucun doute que les deux affaires sont liées. Son livre, publié le 16 janvier aux éditions JC Lattès, raconte, au travers de son histoire, les coulisses de la guerre économique que les Etats-Unis livrent à l'Europe.

**Il est 20 heures, ce 14 avril 2013 à New York. Votre avion de la Cathay Pacific se pose à l'aéroport JFK. Président de la filiale chaudière d'Alstom, vous venez aux Etats-Unis pour un voyage d'affaires de trois jours, et là, votre vie bascule...**

Quelques minutes après l'atterrissage, une hôtesse de l'air fait une annonce : « Monsieur Pierucci est prié de se présenter au personnel de bord. » Je ne me méfie pas. Depuis vingt ans, je sillonne la planète pour mon entreprise, j'ai déjà entendu ce genre de message qui m'avertit soit d'un rendez-vous décalé, soit d'un téléphone portable oublié à une escale.

Mais quand la porte du Boeing 777 s'ouvre, une femme, deux types en uniforme et des agents du FBI m'attendent. Ils prennent mes

affaires et me menotent les mains dans le dos. Je suis en état d'arrestation pour la première fois de ma vie.

**Croyez-vous à une erreur ?**

Au début, je ne réagis pas. Je suis épuisé, le décalage horaire, les vingt-quatre heures de vol depuis Singapour... Dans ma tête, je fais le tour de ma vie. Assez vite, je me dis que tout cela ne peut être lié qu'à Alstom. Pourtant, deux mois auparavant, le directeur juridique du groupe, Keith Carr, m'avait indiqué, entre deux coupes de champagne à Singapour, que l'enquête sur les pots-de-vin versés en Indonésie pour remporter en 2004 le contrat de la centrale électrique de Tarahan était bouclée. Je me souviens de ses mots : « Tu n'as rien à craindre mais d'autres cadres risquent de payer. »

**Quel était votre rôle dans ce dossier indonésien ?**

A l'époque, je suis directeur commercial de la division chaudière. Des Etats-Unis, où je suis basé, mon équipe est chargée de proposer une offre pour Tarahan. Dans les coûts, j'ai intégré, c'était la règle, la rémunération des intermédiaires validés par le département « compliance » [conformité aux normes et respect des lois et de l'éthique] d'Alstom. Les procédures définies par le siège étaient lourdes. Sur ce contrat, il a fallu réunir 13 signatures, y compris la mienne. Deux « consultants » ont été recrutés pour convaincre des officiels indonésiens du bien-fondé de notre proposition. J'ai été mis en examen par le parquet américain, le Département de Justice (DoJ), en raison du lobbying du premier de ces consultants qui aurait rétribué, selon le FBI, un député indonésien.

**Auriez-vous pu vous opposer à ces méthodes ?**

Le FBI m'a reproché de ne pas l'avoir contacté en 2004 pour les dénoncer. Mais à l'époque, j'avais 35 ans et ma position professionnelle ne me permettait pas d'arrêter quoi que ce soit. Mon boulot était de m'assurer que les coûts des intermédiaires étaient pris en compte et pas de vérifier leur intégrité. C'était au département « compliance » de le faire, sauf que c'était de la « compliance » de façade. Les consultants étaient embauchés pour corrompre des officiels, personne n'était dupe dans l'entreprise. Dans le plaidier-coupable signé en décembre 2014 avec le DoJ, Alstom a reconnu des faits de corruption dans cinq pays. Cela lui a valu une amende de 772 millions de dollars (637,5 millions d'euros à l'époque). Je n'ai bien sûr pas touché un centime dans cette affaire.

**De l'aéroport, on vous transfère au siège du FBI. Que se passe-t-il alors ?**

Mes gardes m'emmènent dans une petite salle d'interrogatoire et m'attachent à une barre de fer scellée au mur. Je découvre Seth Blum, qui dirige la procédure du FBI contre Alstom. Un homme calme et courtois. Il se présente, quitte la pièce et revient quelques minutes plus tard avec David Novick, procureur fédéral dans le Connecticut. Petit et sec, 35 ans environ, il m'explique qu'Alstom, 35 ans environ, ne coopère pas avec la justice américaine, ni sur Tarahan ni sur d'autres affaires. Novick précise que les Etats-Unis souhaitent interroger Patrick Kron, le PDG d'Alstom. Pour y parvenir, ils ont décidé de m'arrêter moi, qui suis l'un de ses cadres dirigeants, puis de remonter les différents étages de la fusée.

**Qu'est-ce qu'ils attendent de vous ? Que vous témoigniez contre Patrick Kron ?**

Ce n'est pas clair. Ils souhaitent que je n'appelle ni l'entreprise, ni un avocat, ni le consulat français. En réalité, je l'ai compris par la suite, David Novick voulait que je devienne sa taupe au sein de la boîte. Comme je décide de prévenir Paris de ce qui m'arrive, il renonce à cette stratégie et accepte, la mine fermée, de me rendre mon téléphone portable. Je parviens à joindre Keith Carr, notre

directeur juridique. Il tombe des nues. Il est 5 heures du matin à Paris et il se prépare, me dit-il, à partir pour l'aéroport, direction Washington, pour négocier avec le DoJ.

Avec le recul, j'ai compris que le procureur David Novick voulait faire pression sur Keith Carr avant son arrivée. Keith me rassure, me dit qu'ils vont m'envoyer un avocat au plus vite, que je vais être libéré sous caution. C'est la dernière fois que j'entendrai parler de lui. La vérité est que je vais passer plus de deux ans dans les geôles américaines, dont quatorze mois dans une prison de très haute sécurité.

**Le lendemain de votre arrestation, vous plaidez non coupable devant un juge de New Haven – vous finirez par plaider coupable le 29 juillet –, mais elle refuse de vous libérer sous caution. Vous êtes transféré à Wyatt, dans l'Etat de Rhode Island, un centre de détention de haute sécurité...**

Je suis extrait de ma cellule du FBI et les gardiens m'entraînent comme un animal sauvage. Je suis devenu une bête, je ne trouve pas d'autres mots pour me décrire. Mes poignets et mes chevilles sont menottés, le haut de mon corps ficelé par une lourde chaîne. Le tout relié à un cadenas que je porte sur le ventre. Pour marcher, je dois sautiller.

Wyatt est un sarcophage de béton. J'y arrive le 15 avril. Nous passons trois portes blindées avant d'atteindre le comptoir où sont gérées les entrées et sorties des prisonniers. J'ai droit à ma quatrième fouille au corps depuis mon arrivée sur le sol américain. Je ne me suis pas lavé depuis Singapour. Je pue mais, curieusement, je n'éprouve pas la moindre honte. En quarante-huit heures, j'ai perdu tous mes repères élémentaires. Le premier choc en prison, c'est l'humiliation au quotidien : les toilettes sans porte, ne pas pouvoir téléphoner à vos proches si un gardien est mal luné, devoir tout acheter, jusqu'à son propre verre... Et puis, il y a l'enfer. C'est terrible, l'enfer.

**Et la peur ?**

Je me suis retrouvé avec des criminels de carrière pour lesquels la prison était devenue leur maison. L'un de mes premiers codétenus s'appelait Mason. Père inconnu, mère toxico, il avait intégré un gang à l'âge de 14 ans. Après son premier séjour derrière les barreaux, il était devenu membre des « 666 », une secte musulmane réservée aux Noirs et ouvertement raciste vis-à-vis des Blancs. C'est lui qui m'a initié, parfois violemment, aux codes de l'univers carcéral : ne pas cracher dans le lavabo quand on se brosse les dents, il faut le faire dans la cuvette des toilettes car « on ne crache pas là où on se lave » ; pisser comme une femme pour ne pas en mettre partout... Tous ont peur de la maladie et des risques d'infection. Il y a des vols, des armes qui circulent, des bagarres.

Surtout, vous devez en dire assez sur les charges qui pèsent sur vous pour ne pas être catalogué comme pédophile ou comme balance, ce qui vous attirerait les pires représailles. Les prisonniers se regroupent par ethnies : les Blancs avec les Blancs, les Noirs avec les Noirs et les Hispaniques avec les Hispaniques. Dans les salles communes, il y a les chaises pour les Blancs, les chaises pour les Noirs, les chaises pour les Hispaniques. Idem pour les téléphones. Et il vaut mieux ne pas se mélanger.

**Vous avez connu deux prisons, Wyatt et le Moshannon Valley Correctional Center, en Pennsylvanie, des établissements privés où tout est fait pour réduire les coûts.**

Les conditions y sont particulièrement dures. Les surveillants sont les moins bien payés des prisons américaines, donc vous trouvez beaucoup d'abus et de saadiques. A Wyatt, la cour de promenade nous a été interdite pendant neuf mois parce qu'il n'y avait pas assez de gardiens pour la protéger. A Moshannon

LIRE LA SUITE PAGE 16



**LE PIÈGE AMÉRICAIN**  
par Frédéric Pierucci, avec  
Matthieu Aron. Editions  
JC Lattès, 480 p., 22 euros

dirigeant d'Alstom. Trois autres cadres subissent le même sort : David Rothschild, William Pomponi et Lawrence Hoskins. Tous plaident coupables pour faits de corruption.

**2014**

**9 février** Patrick Kron dine à Paris avec le PDG de GE, Jeff Immelt. Les négociations pour vendre la branche énergie d'Alstom sont lancées.

**10-12 février** Lors de la visite d'Etat de François Hollande aux Etats-Unis, Clara Gaymard évoque avec le ministre de l'économie Arnaud Montebourg une possible vente de la branche énergie d'Alstom, sans lui préciser, semble-t-il, que les discussions ont commencé quelques jours plus tôt.  
**23 avril** L'agence de presse Bloomberg révèle que GE discute avec Alstom du rachat de sa

branche énergie pour 12,05 milliards d'euros. Stupeur d'Arnaud Montebourg, qui dit ne pas avoir été mis au courant.  
**27 avril** Joe Kaeser, le PDG de Siemens, propose de reprendre la branche énergie d'Alstom et, en contrepartie, de céder au français une part importante de sa division ferroviaire.  
**14 mai** Arnaud Montebourg fait passer un décret « relatif aux investissements étrangers soumis

à autorisation préalable » précisant l'article L151-3 du code monétaire et financier.  
**20 juin** Création de trois coentreprises entre Alstom et GE : les réseaux et les énergies renouvelables sont à 50 %-50 % + 1 action, le nucléaire à 20 %-80 %.  
**25 août** Emmanuel Macron succède à Arnaud Montebourg au ministère de l'économie.  
**28 octobre** Les syndicats européens d'Alstom approuvent la

cession de la branche énergie (15 pour, 7 contre et 12 neutres).  
**4 novembre** Signature des accords d'alliance entre GE et Alstom.  
**19 décembre** L'AG des actionnaires d'Alstom valide à 99,2 % la vente de la branche énergie à GE.  
**22 décembre** Alstom, soupçonné de corruption par la justice américaine, plaide coupable et doit payer une amende de 772 mil-

lions de dollars (637,5 millions d'euros à l'époque).

**2015**

**11 mars** Auditionné par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale au sujet de la cession à GE, Emmanuel Macron déclare que le gouvernement a été mis devant le fait accompli. Auditionné à son tour, Patrick Kron écarte tout lien entre la vente et l'enquête du DoJ.

SUITE DE LA PAGE 15

Valley, nous étions 72 dans un dortoir prévu pour 49 personnes. Oui, les gestionnaires seraient les budgets au maximum.

#### Certaines rencontres vous ont-elles particulièrement marqué ?

La solidarité existe entre taulards. A Wyatt, je suis tombé sur un ancien de la French Connection emprisonné depuis trente-six ans. C'est lui qui gérait la boutique, en fait. Il me racontait ses virées à Paris, nous avons passé des heures à parler ensemble, il était extrêmement intelligent et m'a protégé.

#### Comment avez-vous tenu ?

J'ai relativisé. Mon arrière-grand-père a fait la première guerre mondiale, mon grand-père la seconde, mon père, la guerre d'Algérie. C'est autre chose de porter un fusil dans l'Oranais que d'être en prison où vous êtes nourri, logé, blanchi. Et puis, en 2012, de très bons amis ont perdu leur enfant. Ma famille allait bien, et moi, j'étais en bonne santé.

#### Le 23 avril 2014, en une fraction de seconde, vous suspectez la raison pour laquelle vous avez été incarcéré...

Je suis en train de prendre mon petit-déjeuner, de la bouillie d'avoine, dans la salle commune de Wyatt. Il est 7h30. Je regarde CNN sur la télé réservée aux Blancs. Et là, j'entends le scoop de l'agence Bloomberg : Alstom serait prêt à céder 70 % de ses activités, toute sa branche énergie, à l'un de ses principaux concurrents, l'américain General Electric. Je tombe de ma chaise, je suis fou furieux.

Toute cette histoire, mon incarcération, l'enquête du DoJ lancée depuis 2010, n'avait-elle qu'un but : s'emparer d'Alstom en faisant pression sur Patrick Kron ? Jusqu'alors, je croyais à une simple opération anticorruption qui allait se solder, une nouvelle fois, par une amende élevée pour un groupe français. Ce pourrait donc être bien pire.

#### Voulez-vous dire que General Electric a même été associé aux négociations entre Alstom et le parquet américain ?

Nous devions dans le livre les preuves irréfutables de cette collusion. L'une d'elles concerne le délai accordé à Alstom pour payer l'amende. Dans 99 % des cas, un mois environ après le plaider-coupable signé par une entreprise poursuivie par le DoJ, un juge valide l'accord et l'amende doit être payée dans les dix jours. Ce n'est pas ce qui se passe là. Exceptionnellement, la juge ne valide pas la transaction financière acceptée par les deux parties, le 22 décembre 2014. En fait, elle va attendre que le rachat d'Alstom par General Electric soit accepté par les autorités européennes, dernier obstacle à franchir pour le groupe américain.

Le signal est donné : si la prise de contrôle d'Alstom n'était pas approuvée, le DoJ pouvait revoir sa copie et augmenter l'amende. Les Français doivent donc aller se battre à Bruxelles pour convaincre du bien-fondé du rachat. C'est ce qui se produit. Patrick Kron et Emmanuel Macron, alors ministre de l'économie, défendent le dossier devant la Commission, qui donne finalement son feu vert en septembre 2015. En novembre, onze mois après le plaider-coupable d'Alstom – du jamais-vu ! – la juge américaine approuve l'accord proposé par le DoJ. Je n'invente rien, les procédures américaines sont publiques, encore faut-il s'y plonger...

#### Malgré tout cela, vous restez attaché à Alstom, qui vous a pourtant licencié pour « absence prolongée » quand vous étiez en prison...

J'y ai travaillé pendant vingt-deux ans avec des gens formidables. Je ne peux me résoudre au sort que connaît aujourd'hui l'entreprise. Il en va de notre souveraineté industrielle. Il est indispensable que la France recouvre son indépendance en matière énergétique. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR CHLOÉ AEBERHART ET MARIE-BÉATRICE BAUDET

« Le Monde » publie des extraits de l'accord signé le 22 décembre 2014 entre Alstom, représentée par son directeur juridique, Keith Carr, et le département américain de la justice (DoJ)

# 2014 : l'entreprise française choisit de plaider coupable

[Selon l'accord signé le 22 décembre 2014 entre l'entreprise française et le département de justice américain (DoJ), les poursuites sont abandonnées en contrepartie d'une amende de 772 millions de dollars (637,5 millions d'euros à l'époque). Les faits incriminés concernent la période 2000-2011 et visent notamment l'Indonésie, l'Arabie saoudite, l'Égypte, Taïwan et les Bahamas. Dans un communiqué de presse publié le même jour, le sous-procureur général James M. Cole déclare : « Le dispositif de corruption d'Alstom a sévi pendant plus d'une décennie et sur plusieurs continents. Il a été stupéfiant par son ampleur, sa hardiesse et ses conséquences mondiales ». Extraits.]



« Tribunal de district des États-Unis d'Amérique, district de Connecticut. Déposé le 22 décembre 2014, à 14 h 01. États-Unis d'Amérique, numéro d'identification pénale 14-CR-246 contre Alstom S.A.

## Accord de plaider coupable

Les États-Unis d'Amérique, par l'entremise de leur département de justice (DoJ), des affaires pénales, section de la lutte anti-fraude, et le bureau du procureur général des États-Unis pour le district de Connecticut (ci-après collectivement dénommés le « Département de la justice » ou le « DoJ »), et la défenderesse, la société ALSTOM S.A. (ci-après dénommée la « Défenderesse »), par l'intermédiaire de ses conseils soussignés et ses mandataires autorisés, en vertu de l'autorisation conférée par le conseil d'administration de la défenderesse, ont, par les présentes, négocié et conclu cet accord de plaider coupable (l'« accord ») conformément à la règle 11(c)(1)(C) des règles fédérales de procédure pénale. (...)

## Synthèse du dispositif illicite : « Falsification de comptes et de registres comptables »

25. Au cours de la période de référence, la société Alstom, par l'intermédiaire de ses cadres, ses employés et d'autres, a dissimulé dans ses livres et écritures comptables la comptabilisation de millions de dollars en paiements et d'avantages accordés à des agents publics étrangers, en contrepartie de leur aide pour remporter des appels d'offres, et de sécuriser de tels contrats et autres avantages induits dans divers pays à travers le monde pour Alstom et ses filiales.

26. Dans un certain nombre de cas, Alstom a recruté des consultants pour cacher et dissimuler des paiements irréguliers effectués au bénéfice d'agents publics étrangers. La société Alstom a rémunéré les consultants pour prétendument exécuter des services légitimes

liés aux appels d'offres et à l'exécution de divers contrats. En réalité, le personnel d'Alstom savait que les consultants n'exécutaient pas de services légitimes et que tout ou partie des paiements devait être utilisés pour verser des pots-de-vin aux agents publics étrangers. Les cadres et employés d'Alstom ont faussement comptabilisé ces paiements dans ses registres à titre de « commissions » ou « honoraires de consultants ».

27. Alstom a également créé, et fait créer, des dossiers fictifs afin de dissimuler d'autres informations relatives à ces paiements irréguliers.

28. Parallèlement, Alstom a versé des pots-de-vin directement à des agents publics étrangers en leur offrant des cadeaux et des avantages en nature, en embauchant des membres de leurs familles et, dans un cas précis, en versant plus de deux millions de dollars à un organisme caritatif associé à un agent public étranger, le tout en contrepartie de l'assistance de ces agents publics à remporter et sécuriser des contrats pour Alstom et ses filiales. Comme pour les paiements des consultants, Alstom a sciemment et faussement comptabilisé ces paiements à titre de dépenses de consultants, de dons ou d'autres dépenses prétendument légitimes.

## Contrôles comptables internes

30. Au cours de la période de référence, bien qu'Alstom ait instauré des politiques interdisant des paiements illicites à des agents publics étrangers, y compris par l'intermédiaire des consultants, Alstom a sciemment échoué à mettre en œuvre et à maintenir des contrôles adéquats pour assurer la conformité de ces politiques.

31. Comme indiqué aux présentes, Alstom a sciemment omis de mettre en œuvre et de maintenir des contrôles adéquats afin de garantir une vigilance appropriée en ce qui concerne le recrutement de consultants tiers. De nombreux experts-conseils engagés par Alstom ont suscité un certain nombre de « signaux d'alarme » au niveau de la propre politique interne de l'entreprise. Certains des experts-conseils dont le maintien en poste était proposé, n'avaient ni l'expertise ni l'expérience dans le secteur industriel dans lequel Alstom tentait de remporter le contrat ou d'exécuter le projet. D'autres consultants étaient situés dans un autre pays que le pays du contrat. Parfois, les consultants ont demandé à être rémunérés dans une devise ou sur un compte bancaire situé dans un pays autre que celui du pays de l'expert-conseil et du contrat en jeu. (...)

32. Alstom a également choisi, en toute connaissance de cause, d'omettre la mise en place et l'exercice de contrôles adéquats pour la validation des contrats de consultants. Au cours de la période de référence, les contrats des consultants prévoyaient que tout paiement versé en leur faveur ne serait effectué qu'au prorata, soit en fonction des étapes du projet réalisées ou au fur et à mesure qu'Alstom était réglé par le client. Il arrivait qu'Alstom modifiât le montant et les modalités de paiement des consultants, en violation de sa

propre politique interne, afin d'être en mesure de verser des sommes plus significatives aux consultants et plus rapidement, afin de générer des fonds disponibles pour soudoyer les agents publics étrangers. (...)

Au cours de la période de référence, Alstom a également maintenu une politique non écrite visant à décourager, dans la mesure du possible, la conclusion d'accords de consultants qui soumettraient Alstom à la juridiction des États-Unis. (...)

34. Ainsi que décrit dans les présentes, Alstom a versé environ 75 millions de dollars en honoraires de consultants tout en sachant que ces fonds seraient utilisés, en tout ou en partie, pour verser des pots-de-vin ou offrir des avantages aux responsables gouvernementaux afin d'obtenir environ 4 milliards de dollars en contrats dans plusieurs pays, avec un gain pour Alstom d'environ 296 millions de dollars.

## L'Indonésie

35. Commencant vers 2002 et se poursuivant jusqu'en 2009, Alstom, Alstom Power US, Alstom Indonesia et d'autres entités d'Alstom ont tenté de remporter divers contrats dans le domaine énergétique en Indonésie par l'intermédiaire de l'entreprise énergétique détenue et contrôlée par l'État indonésien Perusahaan Listrik Negara (« PLN »). PLN était une « agence » et un « organisme » gouvernemental étranger, tel que défini par le FCPA, Titre 15, United States Code, Section 78dd-1 (f) (1).

L'un de ces projets était le projet Tarahan, aussi désigné « Tarahan », un projet visant à fournir des services énergétiques aux citoyens indonésiens pour un coût d'environ 118 millions de dollars. Un autre de ces projets était le projet Muara Tawar Block 5, un projet d'agrandissement de la centrale électrique existante de Muara Tawar et de fourniture d'énergie supplémentaire liée à la production d'électricité aux citoyens de l'Indonésie à environ 260 millions de dollars. (...)

56. Alstom et ses filiales se sont finalement vu attribuer le projet Tarahan et les contrats Muara Tawar Block 5, et ont, en conséquence, versé des paiements aux consultants susmentionnés dans le but de rémunérer les responsables du gouvernement indonésien, y compris Agent Public 1, Agent Public 2, Agent Public 3, et Agent Public 4, en contrepartie de leur aide pour qu'Alstom, ses filiales et ses partenaires du consortium remportent le contrat du projet Tarahan et la Muara Tawar Block 5 Project. Ces paiements ont fait l'objet de faux enregistrements dans les comptes et registres d'Alstom sous l'appellation « honoraires de consultants » et « commissions » nonobstant le fait que le personnel et les cadres d'Alstom étaient au courant que ces paiements constituaient en effet des pots-de-vin. ■

Traduit de l'anglais par Deniz Gulcan



8 septembre La Commission européenne donne son feu vert à la vente.

## 2016

13 janvier GE annonce 6 500 suppressions de postes en Europe dans le périmètre d'Alstom.

31 janvier Patrick Kron quitte Alstom, et Clara Gaymard GE. Février Pour peser sur la renégociation du contrat d'entretien de ses turbines, GE suspend

pendant quelques jours la maintenance des centrales nucléaires EDF en France. Furieux, le PDG d'EDF Jean-Bernard Lévy envoie un courrier, le 3 mars, au patron de General Electric.

8 novembre Patrick Kron devient président du fonds français de capital-risque Truffle Capital. Le même jour, le conseil d'administration d'Alstom lui accorde une

prime exceptionnelle de 4,45 millions d'euros qui n'inclut ni ses stock-options ni sa retraite chapeau.

## 2017

22 septembre Alstom confirme des discussions avec Siemens en vue d'un rapprochement de leurs activités ferroviaires. Les actionnaires d'Alstom approuvent la prise de contrôle par Siemens le 17 juillet 2018.

25 octobre Création d'une commission d'enquête parlementaire sur les décisions de l'Etat en matière de politique industrielle, notamment le cas d'Alstom.

## 2018

14 juin John Flannery, le patron de GE, annonce qu'il ne tiendra

pas son engagement de créer 1 000 emplois en France d'ici à la fin 2018.

25 septembre Libération de Frédéric Pierucci.

2 octobre Alstom réalise la cession à GE de toutes ses participations dans les trois coentreprises.

17 octobre Larry Culp, le nouveau patron de GE, confirme au ministre de l'économie Bruno Le Maire que GE paiera la péna-

lité de 50 millions d'euros en cas de non-création des 1 000 emplois. Le 30 octobre, il annonce une perte de 20 milliards d'euros et une restructuration de la division énergie.

31 octobre La Commission européenne exprime ses inquiétudes quant à la fusion entre Alstom et Siemens. L'exécutif européen s'est donné jusqu'au 18 février 2019 pour prendre sa décision.